

## Arrêté n°2025-007-Faculté des Sciences et Science de l'Ingénieur (SSI)

## Arrêté portant composition de jury d'examens

Arrêté de nomination du jury de licence professionnelle mention Bioindustries et biotechnologiques parcours Développement des produits cosmétiques et de santé (en 1 an)

## Le directeur de composante,

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L613-1 ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;

Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;

Vu le règlement des études et des examens de l'université Bretagne Sud adopté par la CFVU du 16 juin 2022 et consolidé dans sa version du 13 juin 2024;

Vu la délibération n°74-2016 du conseil d'administration du 08 juillet 2016 relative à la délégation de pouvoir en matière de nomination des membres de jury accordée par le président aux directeurs de composantes ;

## Arrête

Article 1. Le jury de licence professionnelle mention Bio-industries et biotechnologies parcours Développement des produits cosmétiques et de santé en 1 an est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2025-2026 :

recherche.

	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>nd</sup> semestre	Année
	Président Gilles	Président Gilles	Président Gilles
	BEDOUX, statut EC	BEDOUX, statut EC	BEDOUX, statut EC
LP	Isabelle BEBIN	Isabelle BEBIN	Isabelle BEBIN
	Marie-France BEDOUX	Marie-France BEDOUX	Marie-France BEDOUX
	Laurent VANDANJON	Laurent VANDANJON	Laurent VANDANJON
	Valérie MAXIME	Valérie MAXIME	Valérie MAXIME
	Sandrine MORVAN (P)	Sandrine MORVAN (P)	Sandrine MORVAN (P)
	Lucie LABERGERIE (P)	Lucie LABERGERIE (P)	Lucie LABERGERIE (P)

Diplôme LP		
Président Gilles BEDOUX,		
statut EC		
Laurent VANDANJON		
Fabienne FAY		
Dalyal COPIN (P)		

E=Enseignant, EC=Enseignant-chercheur, P=Professionnel



Université Bretagne Sud : Faculté droit et science politique • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • IAE de Bretagne Sud • École d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 13 laboratoires de Article 2. Le Directeur de l'UFR SSI est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3.** Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité sur le site internet de l'Université dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

À Vannes le 06/10/2025 Le Directeur de l'UFR SSI,

Gilles DURRIEU

